

BP/VSH

N° 2026 - 46

OBJET :
Création de 5
commissions
communales

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **15**

Votes pour : 14
Abstention : 1 (*André Mir*)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame **Ombeline Perez**, maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affichée à la porte de la mairie
le 1^{er} avril 2026 selon le relevé de décisions.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales permet la constitution de commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Madame le maire propose au conseil municipal de créer 5 commissions communales.

Le conseil municipal, madame le maire entendue, après en avoir délibéré,

- Décide de la création des 5 commissions municipales dont les domaines de compétences seront les suivants :
 - o Commission du budget, des affaires financières, et des projets structurants ;
 - o Commission de l'animation, de la culture, de la communication, du développement touristique, de l'évènement, du milieu associatif et de la promotion ;
 - o Commission des travaux, de l'aménagement et de l'entretien ;
 - o Commission de l'urbanisme ;
 - o Commission du développement durable et du pastoralisme.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ